

de filles ; on en compte 66, fréquentées par 11,260 élèves. A l'exception de 7 ou 8, ces académies sont tenues par des religieuses.

Dans les académies de garçons, on suit, à très peu de chose près, le même cours que dans les collèges industriels. De fait, toutes ces institutions pourraient être classées sous la même dénomination. Cependant, le département a cru devoir conserver les noms qu'elles avaient elles-mêmes adoptés. Dans les académies de filles, on enseigne la lecture raisonnée, les langues française et anglaise, l'arithmétique, un peu de tenue des livres, la géographie, l'histoire, les éléments de la littérature, le dessin, la rhétorique, la philosophie—voir l'astronomie—la musique, l'économie domestique, la couture, la broderie et autres ouvrages manuels.

Si l'on pouvait reprocher quelque chose à ce système, ce serait d'être trop étendu. Il vaudrait beaucoup mieux, sans doute, se renfermer dans un cadre plus restreint et être certain de le bien parcourir de point en point. On donne au superflu ce qui serait donné avec beaucoup plus d'avantage au solide et au nécessaire.

Je vois, néanmoins, avec plaisir, que plusieurs de ces institutions ont mis à profit les remarques de mon prédécesseur sur ce sujet ; mais le nombre n'en est pas encore bien grand. Je ne désespère pas, pourtant, de voir, avant longtemps, un système plus logique adopté partout.

La nouvelle classification a augmenté de beaucoup le nombre des écoles primaires ; car on a classifié les écoles dissidentes et les écoles indépendantes qui ne l'étaient pas auparavant. De là, une augmentation de 19,765 dans le nombre des élèves. La moitié de ces écoles peuvent être considérées comme écoles de première classe ; une partie de l'autre moitié est de seconde classe, et le reste, de troisième classe ou médiocre.

Il s'est établi dans l'année 26 municipalités nouvelles et 101 écoles, donnant un surplus de 2,787 dans le chiffre total des élèves.

Le nombre des maisons nouvelles bâties dans l'année est de 101, portant le chiffre total à 3,482. Il y a malheureusement encore un grand nombre d'arrondissements qui ne sont pas pourvus sous ce rapport. Je ne saurais trop insister auprès des commissaires et des inspecteurs d'écoles pour qu'ils fassent en sorte que chaque arrondissement ait sa maison d'école. Car une maison qu'on est obligé de louer à cet effet possède rarement les qualités requises. D'abord il arrive très-peu souvent qu'elle soit dans le centre, et ensuite, comme, presque toujours, elle contient déjà une famille, il en résulte une cause de distraction pour les élèves et des difficultés qui ne peuvent qu'entraver les progrès.

Les inspecteurs doivent veiller à ce que toutes les maisons d'écoles soient bien habitables, suffisamment grandes, tenues en bon état de réparation et pourvues du matériel nécessaire.

Les petits tableaux qu'on trouvera plus loin font connaître les progrès dans les diverses branches de l'enseignement.

SOURDS-MUETS ET SOURDES-MUETTES.

Il y a dans la province trois établissements destinés à l'éducation des sourds-muets et des sourdes-muettes ; deux pour les catholiques et un pour les protestants. Ils sont tous trois à Montréal. Les catholiques ont une école ou institut pour les garçons et une autre école pour les filles. Les protestants n'ont qu'une seule école pour les deux sexes.

L'institut catholique, établi au Côteau St. Louis, occupe un bâtiment en pierre, à quatre étages, de 80 pieds par 45, qu'il faudra bientôt agrandir pour suffire aux demandes d'admission. La maison coûte, avec le

terrain, environ \$24,000. Le nombre des élèves a été, cette année, de 77. Il y a sept professeurs pour les différentes branches d'enseignement. L'institut est sous la direction du rév. A. Bélanger, de l'ordre des clercs de St. Viateur.

L'école des sourdes-muettes, dirigée par les sœurs de la Providence, est située au haut de la rue St. Denis, et occupe une magnifique maison en pierre à trois étages. Le corps principal du logis a 105 pieds par 65, avec une aile de 118 par 55. Il y a eu, cette année, 167 élèves, requérant un personnel de 27 religieuses, tant pour l'enseignement que pour les autres travaux. La maison et le terrain sont évalués à \$112,000.

Le terrain est dû à la générosité de M. C. S. Cherrier, C. B., et les frais de construction de l'édifice ainsi que ceux de son entretien, sont en grande partie convertis par les dons de la charité publique.

Jusqu'à présent, la somme votée par la législature ne pouvait être considérée que comme un bien faible secours. Mais je suis heureux de pouvoir constater que, cette année, il a été voté une somme plus en rapport avec les besoins de l'institution.

L'institut protestant est sous la direction d'une corporation spéciale. Il possède une propriété évaluée à \$17,000, mais beaucoup trop petite. C'est pourquoi les directeurs ont décidé de la vendre, et ils ont acheté, près de la montagne, un terrain de cinq arpents, sur lequel ils se proposent d'élever un édifice convenable. Ils ont déjà recueilli, au moyen de souscriptions, un montant plus que suffisant pour payer le nouveau terrain et la construction de l'édifice.

Il y a, à cet institut, deux départements séparés, pour les garçons et pour les filles, sous la direction de M. et de Mme. Wild, aidés de deux professeurs adjoints. Il a reçu, cette année, 27 élèves, et le défaut d'espace seul a empêché d'en recevoir davantage.

L'enseignement que l'on suit dans ces institutions est à peu près le même que celui de nos écoles ordinaires. Il se compose de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire, etc., et de l'instruction religieuse. Ces diverses branches sont plus ou moins approfondies suivant les aptitudes de l'élève et son séjour plus ou moins prolongé dans l'institution.

On joint au cours d'études un apprentissage des divers travaux manuels, varié suivant le sexe des élèves.

INSTITUT DES AVEUGLES.

Cet établissement doit son existence, qui date de quinze ans, au rév. V. Rousselot, curé de Notre-Dame de Montréal. Les classes ont d'abord été ouvertes dans le bel édifice qui avait été construit sur la rue Ste-Catherine, pour l'Asile Nazareth. Mais depuis environ huit ans, elles ont été transportées dans une maison élevée sur le même terrain, spécialement pour cette fin.

M. Rousselot a d'abord fait venir de Paris les livres et les instruments nécessaires, à l'étude desquels une religieuse de l'Hôpital Général s'est de suite consacrée, et, bientôt, elle a pu se mettre au fait des diverses méthodes de lecture, d'écriture et de calcul.

Elle a commencé sur-le-champ à instruire une jeune orpheline qu'elle avait sous sa direction, et, comme l'élève était très intelligente, le succès a été complet. On a pu dès lors ouvrir des classes où les religieuses se sont perfectionnées en enseignant.

Cette institution compte aujourd'hui trente élèves et l'enseignement qu'on y donne n'est pas inférieur à celui des vingt-cinq ou vingt-six instituts semblables qui existent aux États-Unis, et dans lesquels on ne suit qu'une seule méthode de lecture. Ici on enseigne la